

# Liste des documents requis

Vous devez nécessairement vous munir des documents suivants avant votre arrivée en France.



**Vérifiez que les documents soient en français. Sinon il faut les traduire ! (traduction non-assermentée tolérée)**

**Donnez toujours des photocopies ! Ne laissez jamais les originaux !**

Citoyens de l'Union Européenne, de la Suisse, de Monaco, d'Andorre, d'Algérie, du Vatican et de Saint-Martin	Citoyens de tout autre pays hors Union-Européenne (y compris le Royaume-Uni depuis le 1er janvier 2021)
Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport)	Un extrait d'acte de naissance - traduit en français Passeport (valide au moins trois mois après la fin de votre séjour) Visa de long séjour (plus de 90 jours)*
Lettre d'acceptation à l'UTBM	Lettre d'acceptation à l'UTBM
Au moins 3 photos d'identité	Au moins 3 photos d'identité
Carte Européenne d'Assurance Maladie (ou certificat prouvant que vous êtes couvert médicalement)	Preuve d'une couverture santé (au moins 1.5 mois) OU pour les québécois : le formulaire SE401-Q-106
Carnet de vaccination (Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite à jour)	Carnet de vaccination (Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite à jour) Test tuberculique par IDR datant de moins de 3 mois (sauf pour les résidents du Canada, Australie, Corée du Sud, Japon, Nouvelle-Zélande, États-Unis)
Boursiers : attestation de bourse (organisme et montant - traduit en français)	Une preuve de revenu ou boursiers : attestation de bourse (organisme et montant - traduit en français)



\*Les visas de long séjour (pour une durée de plus de 90 jours) sont à demander auprès de l'ambassade ou du consulat de France de votre pays d'origine, au minimum un mois avant votre venue. Plus d'informations sur [France Visa](https://www.francevisa.fr/).

Dès votre arrivée en France, vous devrez faire une demande de validation de visa sur le [site de l'Office français de l'immigration et de l'Intégration \(OFII\)](https://www.ofii.fr/) afin de bénéficier d'un titre de séjour (voir vidéo ci-jointe). Cette demande devra avoir lieu dans les 3 mois suivant votre arrivée sur le territoire.